

Bureau Exécutif
PROCES-VERBAL N°01

Réunion du :	06 07 2026 en visio
Présidence :	Didier ESOR, Président - Guy COUSIN, Président Délégué
Présents :	Laurence CHARNEAU, Sébastien CORNEC, Frédéric DAVY, Jean Jacques GAZEAU, Philippe LESAGE, Pascal PERRET
Assistent :	Jérôme CLEMENT, Xavier LACRAZ
Excusés :	Valérie BOUDER, Jean-Yves CADIET, Gabriel GÔ

2. Vie de la Ligue

2.1. Activités Générales

- Convention financière territoriale

Après étude, analyse et concertation, le Bureau valide la convention financière territoriale proposée. Le document final sera proposé à la signature de chacun des Présidents des instances concernées.

- Convention d'objectif

Après étude, analyse et concertation, le Bureau valide les modalités de répartition de la convention d'objectif fédérale.

2.2. Activités Techniques

- Mise en place de la pratique Foot à 5 pour les U11F
Dans le cadre de la modélisation du football des enfants U6 à U13 (G et F), engagée par la DTN, et afin de répondre à l'objectif de développement de la pratique féminine, l'Équipe Technique Régionale souhaite mettre en place une pratique **Foot à 5 pour les U11F**.

L'objectif est de proposer, dès la rentrée et durant toute la première phase de la saison, un format de jeu adapté au nombre de jeunes licenciées actuellement présentes dans les clubs.

Cette organisation permettra :

- de faciliter l'accueil et l'intégration de nouvelles joueuses dans les clubs
- d'offrir un temps de jeu plus important à chaque enfant, favorisant ainsi le développement des qualités techniques et la prise de décision
- de proposer une pratique plus accessible aux clubs qui ne disposent pas encore d'effectifs suffisants pour évoluer en Foot à 8
- d'accompagner progressivement les clubs dans la structuration de leur école féminine, avec l'objectif d'évoluer vers le Foot à 8 lorsque les effectifs le permettront.

Cette première phase constitue ainsi une étape de développement au service de l'attractivité, de la fidélisation et de la progression des jeunes joueuses, tout en répondant aux orientations nationales de la DTN. »

Un courrier sera adressé à l'ensemble des clubs afin de les informer de l'évolution de la modélisation des pratiques qui sera mise en œuvre à compter des saisons 2026/2027 et 2027/2028.

Le Bureau valide la mise en place du dispositif ainsi que les modalités de communication vers les clubs du territoire.

2.3. Modifications réglementaires et proposition d'aménagement de l'annexe 2

Le Bureau prend connaissance des modifications réglementaires ainsi que des propositions d'aménagement de l'annexe 2. Elles seront transmises au CODIR pour validation.

3. Prochaines Réunions

- Bureau le 31.08.2026
- Codir le 14.09.2026

**Le Président,
Didier ESOR**



**Le Président Délégué
Guy COUSIN**

